



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES HYDROCARBURES

CONTRAT

Entre

Le Ministère des Hydrocarbures

et

ETABLISSEMENT BAHEYKE

Intitulé du marché : Acquisition articles et produits divers d'entretien au profit du Secrétariat
Général aux Hydrocarbures

Numéro d'identification : DC/003/SGH/APE/ MIN-HYDRO/ CGPMP/2014

JUILLET 2014

LETTRE DE MARCHE

Aux termes de la Demande de Cotation n° DC/003/SGH/APE/MIN-HYDRO/CGPMP/2014 intervenue le trentième jour du mois d'avril 2014 ;

Entre :

Ministère des Hydrocarbures, représenté par Monsieur Crispin **ATAMA TABE MOGODI**, agissant en vertu de la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics et occupant le 2^{ème} niveau de l'Immeuble Cohydro sis, avenue Comité Urbain n°1 dans la commune de la Gombe à Kinshasa en R.D.Congo, ci-après désigné «Autorité Contractante », d'une part;

et

Établissement **BAHEYKE**, société de droit Congolais, Registre de Commerce et Crédit Mobilier n°KG/4388/P et Id. Nat n°01-93-N61570M, domiciliée au n°122 de l'avenue usoke dans la commune de Kinshasa en R.D.Congo, représentée par Monsieur **BALIKOSA BOKUMU Dede**, Directeur Général, agissant en vertu des pouvoirs statutaires, ci-après désignée «Titulaire du marché» d'autre part.

Attendu que l'Autorité contractante désire que certaines biens soient livrées et certains services annexes soient assurés par le titulaire du marché, c'est-à-dire, **Acquisition Articles et Produits divers d'entretien** et a accepté l'offre du titulaire du marché pour la livraison de ces **articles et produits divers d'entretien** et la prestation de ces services pour un montant égal en Francs Congolais, trente deux millions trois cent quatre treize mille sept cent cinquante francs congolais, toutes taxes comprises, 32.393.750 FC TTC, ci-après désigné « Prix du Contrat ».

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIVIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Contrat:
 - La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - Le Bordereau Description Quantitatif et le calendrier de livraison ;
 - Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Titulaire du marché, comme indiqué ci-après, le titulaire du marché convient de livrer les **articles et produits divers d'entretien**, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces derniers et services conformément, à tous égards, aux stipulations du présent Contrat.
3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Fournisseur sur le compte n°84001-23515237301-62 FC en Francs Congolais ouvert au nom de Établissement **BAHEYKE** auprès de la Banque International de Crédit, au titre d'Articles et Produits divers d'entretien, des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, en espèce le montant tel que repris dans le Contrat , ou tout autre montant dû au titre du Contrat , et ce, selon les modalités légales de paiement.

LES PARTIES ont signé le présent Contrat en conformité avec les lois en vigueur en République Démocratique du Congo, les jour, mois et année mentionnés ci dessous.

Signé à Kinshasa, le 23 JUIL 2014

Crispin ATAMA TABE MOGODI

Ministre des Hydrocarbures

(Autorité Contractante)

Signé à Kinshasa, le 23 JUIL 2014

BALIKOSA BOKUMU Dede

Directeur Général / Etablissement BALIKOSA

(Titulaire du marché)

